

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Calanis Rejonan

Site inspecté : Uedene

Date de l'inspection: 24.12.11

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Les stockages extérieurs ne sont pas protégés des vents (absence d'écrans) ou ne sont pas stabilisés

Ecart aux dispositions de :

article 64 de l'arrêté type du 30/06/97
relatif aux prescriptions applicables aux icpe
soumis à déclaration sous la rubrique 2519

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

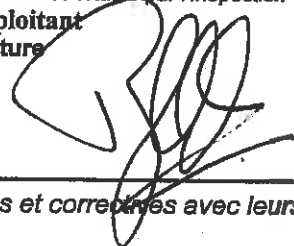
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

BILLET GILLES
Directeur d'exploitation.



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Dans le cadre du programme d'aménagement en cours sur le site, un hangar de 450 m² va être édifié sur le dépôt au mois de décembre 2011 (le permis de construire a été délivré). Il est destiné au stockage du sable recyclé à l'abri des vents dominants. Nous vous adresserons les photos du bâtiment à l'achèvement des travaux.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires : Réponse non satisfaisante car solution apportée partielle - des envois de panneaux des autres stockages et des voies de circulation ne sont pas traités

L'inspection le : 26.12.11

Fiche soldée le :